

Hémery, M. Béreux signale l'intérêt que présente les historiques des 57<sup>e</sup> et 416<sup>e</sup> régiments d'infanterie, récemment édités par Lavauzelle. Il est pris bonne note de ce renseignement.

*Une borne de l'ancienne couture  
Charlemagne*

Cette borne, dont M. Bernard a reconnu l'identité et l'ancienneté, est une pierre qui ne présente évidemment aucun intérêt artistique mais, au point de vue historique, comme témoin des limites de l'ancien domaine royal, elle mériterait de figurer au musée lapidaire de la ville.

Le propriétaire de ce document, rue du Petit-Château, consentirait volontiers à le céder au Musée. Aussi M. Desmarest, au nom de M. Bernard, demande-t-il à la Société de vouloir bien intervenir auprès du Maire de Compiègne pour que la décision utile soit prise.

Ce vœu est adopté aussitôt à l'unanimité.

*Sur un projet de monument à élever  
à Compiègne à Jeanne d'Arc  
en 1859*

M. Desmarest donne ensuite lecture d'une note de M. Bernard relative à ce projet.

L'emplacement proposé était à proximité de l'ancien pont, à l'extrémité de la rue Jeanne-d'Arc.

Dans une lettre datée de Compiègne le 18 novembre 1859, Viollet-le-Duc, consulté à ce sujet, critique assez vivement le choix de cet emplacement et fait valoir :

1<sup>o</sup> Que placé là, le monument ne se verra pas ;

2<sup>o</sup> Que la composition de ce monument repose sur une donnée architecturale fautive ;

3<sup>o</sup> Que Jeanne d'Arc a été prise sur la rive droite de l'Oise et plus à l'ouest de la rivière.